

**Compte rendu du Conseil d'Administration
de l'Aract Centre-Val de Loire
du 29 janvier 2018**

Le 29 janvier 2018, les Administrateurs se sont réunis à l'Aract Centre-Val de Loire sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 novembre 2017
- Présentation du projet de programmation 2018-2019
- Changement des personnalités qualifiées du Comité d'Orientation
- Les 20 ans de l'Aract Centre-Val de Loire
- Recrutement
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

| | |
|--------------------|-------|
| Monsieur BIDET | CFDT |
| Monsieur COUTON | MEDEF |
| Monsieur DAVIET | CPME |
| Monsieur OUDIANE | MEDEF |
| Monsieur PELE | FO |
| Monsieur PERON | CGT |
| Monsieur ROSSIGNOL | CFTC |

Administrateurs suppléants :


| | |
|--------------------|---|
| Monsieur ALLER | CFTC |
| Monsieur FRODEFOND | CFE-CGC ayant voix délibérative en l'absence du titulaire |

Absents excusés :

| | |
|---------------------|---------|
| Monsieur AUGRY | CGT |
| Madame BUCHER | CFD |
| Monsieur DUCEAU | CPME |
| Madame GHERISSI | MEDEF |
| Monsieur GONTARD | CFE-CGC |
| Madame GUILLAUT | U2P |
| Monsieur GUINOISEAU | U2P |
| Monsieur HODIMONT | MEDEF |
| Monsieur JARRY | FO |
| Monsieur MEYNENT | MEDEF |
| Madame PETIT | MEDEF |

Assistent également à la réunion :

| | |
|-------------------|---|
| Madame DELORME | Assistante de l'Aract Centre-Val de Loire |
| Madame FREUNDLIEB | Directrice de l'Aract Centre-Val de Loire |


CE

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 novembre 2017.

Aucune remarque ou modification n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Présentation du projet de programmation 2018-2019 (se reporter au document de travail diffusé et commenté en séance)

En préambule, Madame FREUNDLIEB informe les Administrateurs que ce projet de programmation est le fruit d'une co-construction par les différentes parties prenantes (Conseil d'Administration, Equipe, partenaires financeurs). Il a été validé par le Conseil Régional, la Direccte et l'Anact lors de réunions techniques.

5 orientations :

- Mettre en synergie la performance et la qualité de vie au travail et de l'emploi
- Accompagner l'impact du numérique sur les conditions de travail
- Mettre en évidence l'impact de nos organisations du travail sur la performance
- Allier performance, attractivité et emploi de qualité par la gestion des compétences
- Promouvoir la complémentarité d'actions des acteurs du territoire sur les conditions de travail.

Cible prioritaire : TPE-PME régionales.

Modalités d'action ;

- Expérimenter pour innover
- Animer pour capitaliser
- Innover pour transférer.

Afin que l'Aract soit davantage visible et lisible auprès de ses partenaires et des entreprises, il est nécessaire de mieux faire comprendre le sens de ses actions. Des préalables ont été définis collectivement sur le contenu, la méthode, la production et les services.

Axes de travail :

- 5 thématiques :
 - Rendre le travail apprenant et attractif
 - Aider à la transformation et au numérique
 - Favoriser un dialogue constructif
 - Développer les démarches de qualité de vie au travail et d'égalité professionnelle
 - Promouvoir la santé au travail de manière intégrée
- 2 axes transversaux
 - Rendre visibles les actions sur l'amélioration des conditions de travail
 - Mesurer l'impact des actions sur les conditions de travail.

Afin de trouver des ressources financières complémentaires, au-delà des partenariats nationaux déclinés en région, l'Aract proposera l'offre de service du réseau Anact-Aract et répondra à des sollicitations de grandes entreprises (pour les plus de 250 salariés, l'accompagnement sera rétribué).

Madame FREUNDLIEB présente ensuite, dans le détail, les différentes actions.

Plusieurs remarques et/ou suggestions sont émises par les Administrateurs :

- Le titre de l'axe 2 « Favoriser un dialogue concerté basé sur des enjeux partagés » est modifié comme suit « Favoriser un dialogue fondé sur des enjeux partagés ».

 2/5
Ce

- Le terme « transformation » au niveau de l'axe 3 « Aider à la transformation et au numérique » n'est pas assez précis. Propositions émises : mutation, transformation générale, Il est retenu « Aider à la mutation du travail et à l'intégration du numérique ».

En lien avec la perspective de programmation, le projet de budget 2018 est ensuite présenté (voir document joint).

A ce jour, le total des produits est de 647 351 €.

Prestations de services : Madame FREUNDLIEB précise que si des sollicitations d'accompagnements rémunérés existent, seules les prestations signées à ce jour sont intégrées. Les prestations de services représentent donc aujourd'hui 19 000 € contre 48 000 € indiqués lors de la situation prévisionnelle au 30 juin 2017.

Subventions d'exploitation : 625 601 € pour 2018 contre 734 894 au 30 juin 2017. Cette baisse est due principalement à la fin des partenariats nationaux déclinés en région qui, pour la majorité d'entre eux, intervenait au 31 décembre 2017. Elle est cependant amoindrie par deux nouveaux financements :

- un projet sur le numérique sur 2018-2019 financé partiellement par le FSE (10 921 €),
- une convention spécifique de la Direccte via le CPER sur « qualité de vie au travail » (40 000 €). Il est précisé que cette convention est dédiée à des actions co-traitées avec des consultants régionaux.

Si le projet de budget présenté fait apparaître un déficit à hauteur de 96 970 €, Madame FREUNDLIEB informe le Conseil d'Administration que des pistes de partenariats nationaux déclinés en région existent. Ces derniers n'étant pas contractualisés à ce jour, ils n'ont donc pas été intégrés.

En ce qui concerne les charges, 48 000 € sont inscrits en « achats d'études et prestations de services ». Ce poste comprend la convention spécifique « QVT » de la Direccte ainsi que 8 000 € de prestations via les entreprises bénéficiaires de l'action. Pour les autres postes, le projet présenté prend en compte la fin des deux CDD à leur date contractuelle, le recrutement en CDI de Madame DIAN au poste de Chargé de Mission laissé vacant à la suite de la nomination de Madame FREUNDLIEB à celui de Directrice.

Changement des personnalités qualifiées du Comité d'Orientation

Madame FREUNDLIEB rappelle tout d'abord que le prochain Comité d'Orientation aura lieu le 21 Mars 2018 à 14 H 00 à l'Hôtel Mercure d'Orléans.

En ce qui concerne les personnalités qualifiées, siègent à ce jour à cette instance :

- Madame ROSSELIN de l'Université d'Orléans,
- Monsieur BERTRAND de l'ORFE
- Monsieur PINNA de Dev'up.

Comme prévu dans les statuts de l'Aract, trois personnalités qualifiées sont nommées pour deux ans, sur proposition du Conseil d'Administration puis entérinée par le Préfet de région et l'Anact.

Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de ces personnes avant le Comité d'Orientation de fin d'année.

Madame FREUNDLIEB fait part aux Administrateurs de différentes pistes de réflexion :

Il pourrait être intéressant d'avoir une personne issue du milieu :

- des enseignants chercheurs pouvant faire le lien entre performance et amélioration des conditions de travail
- des associations d'entreprises connues pour leur investissement sur l'amélioration des conditions de travail (Président de l'ANDRH, du CJD, ...)
- d'une instance régionale en lien avec les acteurs du territoire (Gip Alfa, Dev'Up, ...).

Après débat, les Administrateurs sont d'accord sur le fait de privilégier les personnes qui connaissent les thématiques de l'Aract afin de faire la promotion de ses actions. A ce titre, un Président d'université paraît plus en adéquation qu'un enseignant chercheur.

Les personnalités qualifiées pourraient également donner un éclairage sur de nouveaux projets.

Si une logique de transmission est retenue, Madame FREUNDLIEB souligne qu'il sera nécessaire de mettre les personnalités qualifiées dans une posture dynamique et donc de revoir les modalités de fonctionnement du Comité d'Orientation.

Monsieur FRODEFOND relate l'organisation « travail par table ». Les participants, réunis en petits groupes, suivent un parcours de 4 ou 5 tables. Chacune d'entre elles propose une réflexion sur une question/thématique

différente. Puis, une mise en commun des travaux est ensuite réalisée. Cette organisation est dynamique et intéressante.

Une rencontre entre les nouvelles personnalités qualifiées et le Conseil d'Administration devra être organisée avant le Comité d'Orientation de fin d'année.

En conclusion des échanges, le Président demande que le point « revitalisation du Comité d'Orientation et rôle spécifique des personnalités qualifiées » soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration d'avril ou de mai 2018.

Les 20 ans de l'Aract Centre-Val de Loire

L'objectif de cette manifestation est de valoriser les entreprises qui agissent sur l'amélioration des conditions de travail, qu'elles aient été accompagnées ou non par l'Aract. Le public cible est donc les acteurs d'entreprise. Si le lieu n'est pas encore connu à ce jour, la date est arrêtée au 05 octobre 2018 après-midi. Madame FREUNDLIEB demande aux Administrateurs de ne pas diffuser cette information pour l'instant. En effet, dans un premier temps, 100 invitations sous forme de « teasing » (envoi d'un support puis d'indices) vont être adressées à des entreprises repérées comme VIP (structures connues de l'Aract ou emblématiques de la région). Puis, dans le cadre de la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail qui aura lieu du 11 au 15 juin 2018, une invitation plus large sera lancée.

Monsieur COUTON propose de solliciter l'Anact pour une participation financière à l'organisation de cette manifestation. De son côté, Madame FREUNDLIEB suggère de rencontrer Harmonie Mutuelle sur un éventuel partenariat donnant lieu, en contrepartie, à un financement.

Le Président propose d'aborder maintenant le point des questions diverses et de clôturer le Conseil d'Administration par la présentation de Madame DIAN, nouvelle Chargée de Mission qui a rejoint l'Aract le 16 janvier 2018.

Questions diverses

Formation des Administrateurs :

Sont actuellement intéressés et disponibles pour suivre la deuxième session de formation organisée par l'Anact à Paris les 21 et 22 juin 2018 : Madame BUCHER, Messieurs PERON, AUGRY, BIDET, OUDIANE.

Au regard de son agenda, Monsieur FRODEFOND souhaite s'inscrire le 20 mars et le 22 juin 2018. Madame DELORME transmet cette sollicitation à l'Anact.

L'Aract prendra en charge les frais de déplacement des Administrateurs et gèrera également la réservation de la nuit d'hôtel.

Site internet Aract : espace collaboratif « Administrateurs » :

Madame DELORME informe les Administrateurs qu'ils disposeront, dès demain, de leur espace dédié dans lequel ils trouveront les statuts de l'association, la composition du Conseil, la note de frais, ... ainsi que les comptes rendus et les présentations relatifs aux différents Conseils d'Administration depuis décembre 2016 (date de la nouvelle mandature).

Les comptes rendus des réunions du Comité d'Orientation, des Assemblées Générales seront prochainement disponibles.

Sollicité pour tester techniquement cet espace, Monsieur PERON a proposé que les comptes rendus de la mandature précédente soient également disponibles, afin de compléter l'historique permettant aux nouveaux Administrateurs une meilleure connaissance et compréhension des décisions et des activités antérieures de l'association. Cette demande sera prise en compte prochainement.

Chaque Administrateur recevra par courriel ses codes d'accès personnels dès demain.

Réunion des partenaires sociaux régionaux :

Elle aura pour objet : « l'évolution du dialogue social dans l'entreprise ». C'est le thème national retenu pour la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail, organisée par le réseau Anact-Aract du 11 au 15 juin 2018.

Madame FREUNDLIEB propose de tenir la réunion avec les partenaires sociaux régionaux lors de cette semaine sur ce thème, avec un format d'une demi-journée.

Après étude des différents agendas, la date du 11 juin 2018 est arrêtée. Un Conseil d'Administration aura également lieu ce même jour. Il est donc demandé aux Administrateurs de réserver la journée entière pour cette date.

En ce qui concerne les réunions programmées, il est relevé que le prochain Conseil est prévu le lundi 19 mars 2018 à 14 H 30 et le Comité d'Orientation le 21 mars 2018 à 14 H 00, soit 2 réunions dans la même semaine. Les Administrateurs demandent à regrouper ces deux réunions sur une seule journée, soit le 21 mars 2018 en ajoutant le Conseil en matinée.

Madame DELORME précise que le 19 mars est une date retenue en lien avec les agendas de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes. Elle prend contact rapidement avec ces interlocuteurs et tiendra les Administrateurs informés.

Recrutement

Le Président accueille Madame DIAN et lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil d'Administration.

Après une double formation initiale en sociologie et en Ressources Humaines, Madame DIAN a récemment obtenu un diplôme de troisième cycle universitaire en prévention des risques psychosociaux et management de la qualité de vie au travail.

Ella a, de plus, une expérience de 20 ans dans l'accompagnement des individus et des organisations sur différentes thématiques en lien avec la gestion des compétences, l'orientation, l'attractivité des métiers et les problématiques de recrutement, ... que ce soit en entreprises, dans un organisme de formation, dans un cabinet de consultants RH, ou dans une structure publique.

Le poste proposé par l'Aract va lui permettre de travailler de manière transversale sur différentes thématiques (qualité de vie au travail, attractivité, santé au travail, ...) pour aider les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail.

Elle suivra plus particulièrement les projets :

- « Formation en situation de travail » (FEST)
- « Faire-école »
- « Dessine-moi le travail »
- « Emploi de qualité et attractivité » (secteurs de la viticulture, de l'aide à domicile).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président.

Prochaines réunions statutaires

Conseils d'Administration :

- 19 mars 2018 – 14 H 30 dans les locaux de l'Aract **OU** 21 mars 2018 – Matin à l'Hôtel Mercure d'Orléans
- 16 avril 2018 – 15 H 15 dans les locaux de l'Aract
- 11 juin 2018 (Journée – lieu à définir)

Comité d'Orientation :

- 21 mars 2018 – 14 H 00 à l'Hôtel Mercure d'Orléans

Assemblée Générale :

16 avril 2018 – 14 H 30 dans les locaux de l'Aract